Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260526-DECCAS2026_010-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES
- En exercice : 13
- Présents : 10
- Ayant donné procuration : 0

SEANCE DU 26 MAI 2026

Date de convocation
15 mai 2026

Date d'affichage
15 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mai, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie. M. Yannick ECHEVEST, Maire de Ploumagoar et Président du CCAS ne pouvant être présent, la présidence a été assurée par M. Marc YAHIA, vice-président élu par le conseil d'administration.

Présents :
M. YAHIA, Mme COCGUEN, Mme DRUILLENEC, Mme EUZEN, Mme LE BOUDER, Mme LE BRIS, Mme LE HOUERFF, Mme THOMAS, M. GUENNEC, Mme LE MEN

Pouvoirs :

Absents :
M. ECHEVEST, Mme LE COTTON, M. BATARD

Secrétaires de séance :
Mme COCGUEN

Délibération n° 2026-010 | Attribution de subventions aux associations

M. le vice-président expose aux membres du conseil d'administration qu'il a été décidé de confier l'attribution des subventions relevant de l'insertion, de la solidarité et de la santé au CCAS.

A ce titre, le conseil d'administration doit étudier les demandes de subventions de fonctionnement et à caractère exceptionnel déposées par les associations pour l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'accorder une subvention aux associations comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260526-DECCAS2026_010-DE

Nom de l'association	Décision 2026
Association pour le don du sang bénévole (Guingamp)	125,00€
ADFAAM 22 (Asso. Dep. Familles d'Accueil et des Assistants Maternels 22)	170,00€
Secours Populaire Français (guingamp)	300,00€
Secours Catholique (Saint-Brieuc)	100,00€
La Croix-rouge Francaise - délégation des Côtes d'Armor	100,00€
Appel Détresse - Antenne de Guingamp	200,00€
Les Restos du cœur	200,00€
A.F.M pour le téléthon	171,50€
A.P.A.J.H (Saint brieuc)	200,00 €
UNAFAM (Saint Brieuc)	50,00 €
Voir ensemble des Côtes d'Armor (Saint Brieuc)	50,00€
Association visite malades établissements hospitaliers (Pabu)	50,00€
Association Nationale des visiteurs de personnes sous main de justice St Brieuc	50,00€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

Mme Laurence COCGUEN